

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D033/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 5 juillet à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué à nouveau au regard des articles R123-16 et R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni au sein des locaux de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – Pôle de Brionne, 29 rue des Martyrs – 27800 Brionne, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 1^{er} juillet 2019

Nombre de membres	Étaient présents : Mme BINET, M. Du MESNIL-ADELÉE, M. GUENIER, M. MALHERBE, M. PENVEN, M. PERDRIEL, Mme VATINEL
En exercice : 21	Étaient absents : M. ANTHIERENS, M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, M. DELAMARE, Mme ERARD, M. GRIHAULT, Mme JORISSEN, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. PALADE, Mme TERRASSE, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VANDERHOEVEN
Présents : 7	
Votants : 8	

Pouvoirs : Mme VAN DEN DRIESSCHE a donné pouvoir à M. PERDRIEL

Secrétaire de séance : M. Du MESNIL-ADELÉE

Au regard de l'article R123-17 du C.A.S.F., le conseil peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Objet : Présentation et approbation du compte administratif 2018 : M14 - Budget principal du C.I.A.S

PJ : compte administratif 2018 et note synthétique de présentation des comptes administratifs 2018

En application de l'article L.1612-12 du C.G.C.T., la date limite de vote, par les assemblées délibérantes, des comptes de gestion du comptable et des comptes administratifs (CA) est fixée au 30 juin ; le vote du compte de gestion devant intervenir préalablement à celui du compte administratif.

Cependant, considérant les dispositions de l'article R.123.17 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui précise que si la majorité des membres du conseil d'administration en exercice n'est pas atteinte, ce dernier ne peut valablement délibérer ;

Considérant l'absence de quorum lors de la séance du 25 juin 2019 ;

Considérant que, le cas échéant, une nouvelle convocation a été adressée aux membres du conseil d'administration dans les conditions prévues à l'article R.123-16 du C.A.S.F., respectant le délai de droit commun de convocation à un conseil d'administration d'un C.C.A.S. ou d'un C.I.A.S., fixé à trois jours avant la date de la réunion ; le présent conseil d'administration peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Considérant qu'une note synthétique de présentation du Compte Administratif 2018 – Budget principal et des budgets annexes a été jointe au rapport des affaires soumises à délibération adressé aux administrateurs,

Et, vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Monsieur Gérard GUENIER délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2018 M14 - Budget Principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) dressé par Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale, lequel a quitté la séance conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2018 – M14 Budget Principal du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), lequel peut se résumer ainsi :

CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE - 27 - CIAS INTERCOM BERNAY TERRES DE NO	CA	2018
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	4 394 635.29	G	3 471 385.28
	Section d'investissement	B	43 614.64	H	105 535.45
			+		+
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	1 090 489.91
	Report en section d'investissement (001)	D		J	29 421.48
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			4 438 249.93		4 696 832.12
			= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 (1)	Section de fonctionnement	E	0.00	K	0.00
	Section d'investissement	F	4 436.43	L	0.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019		4 436.43		0.00
			= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	4 394 635.29	= G+I+K	4 561 875.19
	Section d'investissement	= B+D+F	48 051.07	= H+J+L	134 956.93
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	4 442 686.36	= G+H+I+J+K+L	4 696 832.12

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat de l'exercice	923 250.01€			61 920.81 €
Antérieur reporté		1 090 489.91 €		29 421.48 €
Résultat de clôture 2018		167 239.90€		91 342.29 €
Reports de crédits			4 436.43 €	

- ↳ Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- ↳ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- ↳ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- ↳ Vote ce compte administratif, Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN s'étant retiré au moment du vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190705-2019D033-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 17/07/2019